

ÉDITORIAL

LES FINANCES LOCALES EN GRAVE DIFFICULTÉ



Une délégation de l'Association des Maires de France (AMF) a été reçue récemment par le Premier ministre. Cette rencontre s'inscrivait notamment dans le cadre de la demande d'une conférence d'urgence sur les finances locales exprimée lors du Congrès des maires de novembre dernier.

A cette occasion, l'AMF a rappelé son opposition au plan triennal de baisse de 30% des dotations de l'Etat aux collectivités locales d'ici 2017 qui fait porter un effort financier disproportionné et injuste aux communes et intercommunalités. S'il n'était pas modifié, ce plan entraînerait à la fois un recul des services essentiels à la population et une chute des investissements publics très préjudiciable à la croissance et à l'emploi ; il a également été signalé que de nombreuses collectivités vont être, dès cette année, en très grave difficulté. Elle a donc renouvelé sa demande pour que ce plan soit revu tant dans son montant, trop élevé, que dans son calendrier, trop brutal, les collectivités acceptant loyalement de prendre leur part équitable et soutenable dans la nécessaire réduction des déficits publics comme l'AMF l'a toujours dit.

Le Premier ministre, conscient de ces difficultés, a proposé la mise en place rapide d'un groupe de travail conjoint avec l'AMF, sous le pilotage de Matignon, afin d'aboutir à un diagnostic partagé de l'évolution des finances des communes et de son impact sur l'investissement public. Il s'appuiera sur les chiffres définitifs de l'exécution budgétaire 2014 et des budgets prévisionnels 2015 des communes et intercommunalités. Une nouvelle rencontre est prévue fin mai pour échanger sur les conclusions à tirer de ce bilan et examiner les pistes de solution.

L'AMF a également fait part de sa vive préoccupation au Premier ministre sur l'évolution en cours du projet de réforme territoriale tant sur la forme (absence de concertation du gouvernement sur des amendements majeurs déposés au dernier moment en séance) que sur certaines orientations fragilisant systématiquement les communes et leurs regroupements ; à l'issue du vote du texte en 1ère lecture, l'AMF a obtenu la tenue d'une réunion de travail avec le gouvernement pour examiner les points qui mettent en cause les compétences majeures des communes, posent de vraies difficultés d'application ou entraîneront des dépenses supplémentaires.

L'AMF, forte de ses 36 000 adhérents, partenaire exigeant mais loyal des pouvoirs publics, quels que soient les gouvernements, reste particulièrement vigilante et mobilisée. Elle participera pleinement à ce travail avec l'Etat, y apportera toute son expertise et défendra avec détermination et responsabilité l'intérêt général de nos collectivités au service de tous nos concitoyens. ●

VOTRE MAIRE
MONIQUE SÉMAOINE

RENCONTRE

NOUS SOMMES TOUS CHARLIE



Une minute de silence a été observée par les 700 spectateurs du Concert du Nouvel an du 10 janvier.

Hommage prononcé par Monique Sémaoine en ouverture du Concert du Nouvel an, Samedi 10 janvier 2015 :

« Un concert du Nouvel an... c'est une sorte de rendez-vous pour nous souhaiter mutuellement une bonne année.

Mais hélas cette année 2015 s'ouvre avec des événements tragiques dans notre pays. Depuis ce mercredi, nous pleurons, avec leurs familles, 17 hommes et femmes assassinés par des terroristes qui se revendiquent de l'Islam, faisant ainsi honte et injure à la communauté musulmane toute entière :

- 17 morts parmi lesquels de talentueux et courageux journalistes sauvagement assassinés parce qu'ils incarnaient le courage des opinions, la liberté de penser, la liberté d'expression ;
- 17 morts parmi lesquels de courageux policiers dont une très jeune femme de 26 ans abattue dans le dos, et dont un homme exécuté à terre et qui se nommait Ahmed Mérabet, français de confession musulmane et passionné comme ses courageux collègues dans sa volonté de protéger et défendre ses compatriotes ;
- 17 morts parmi lesquels des citoyens choisis par leurs assassins en raison de leur probable confession juive ;
- 17 morts parmi lesquels des français innocents qui se sont trouvés par malchance, par malheur, sur les pas de ces fous odieux et abjects.

Le Président de la République a appelé les Français à se mobiliser au nom des valeurs républicaines qui sont le ciment de notre patrie. Depuis mercredi, dans les lieux publics les drapeaux sont en berne jusqu'à ce soir. C'est pourquoi nous avons voulu la présence de ce drapeau ici ce soir...

(Lire la suite page 3...)

BLOC NOTE

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

- Pensez à voter
- les Dimanches 22 et 29 mars,
- pour les élections
- départementales (ex cantonales) ;
- (Plus d'infos en page 4)

WEEK-END CULTURE

- Concert Russe
- avec Expromt Quintet
- Vendredi 10 Avril à 20h30,
- en l'église de Mazères.
- Soirée Théâtre
- Samedi 11 Avril à 20h30,
- salle Marcelle Courtois.

CONFÉRENCE

- La maladie de Lyme
- Samedi 18 Avril à 14h,
- salle Marcelle Courtois.

DEMI-FINALES CHAMPIONNATS DE FRANCE

- Patinage artistique
- sur roulettes
- 24, 25 et 26 Avril,
- salle polyvalente.



SOMMAIRE

1 | ÉDITORIAL DU MAIRE
RENCONTRE :
« NOUS SOMMES
TOUS CHARLIE »
BLOC NOTE :
LES PROCHAINS
RENDEZ-VOUS

2 | LE DOSSIER...
BUDGET 2015,
ATTENTION DANGER !
LES INVESTISSEMENTS
EN QUESTION...

3 | EN DIRECT...
CONCERT DU
NOUVEL AN
CÉRÉMONIE DES VŒUX
REPAS ANNUEL
DES AÎNÉS
ZOOM : URBANISATION
D'UN TERRAIN PRIVÉ

4 | AVEC VOS ÉLUS...
AGENDA
CARNET
MEMENTO

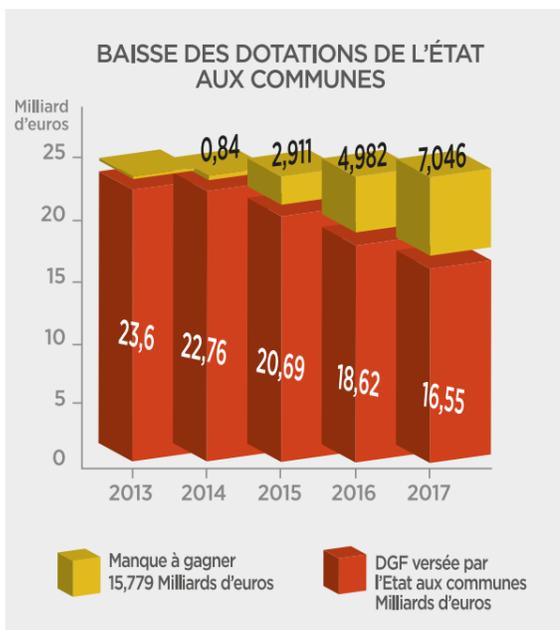
BUDGET 2015 : ATTENTION DANGER !

«C'est dans la douleur que le Conseil municipal travaille à la préparation du Budget 2015 : les dotations de l'État sont en forte baisse et les charges imposées aux municipalités sont en forte hausse.»

C'est dans la douleur que le Conseil municipal travaille à la préparation du Budget 2015 : les dotations de l'État sont en forte baisse et les charges imposées aux municipalités sont en forte hausse (lire l'Édito), notamment à cause du financement des « Temps d'Activités Périscolaires » (TAP) de la réforme des rythmes scolaires.

Dans la partie « Investissements » de son budget, la Commune va se voir contrainte de reporter à plus tard les projets qui peuvent l'être sans perte des subventions déjà acquises.

Le projet de réhabilitation de la Mairie sera maintenu, non seulement parce que ce projet s'impose (lire ci-contre) mais parce que son report entraînerait la perte des subventions déjà sollicitées et déjà promises à hauteur de 50% du plan de financement.



En revanche, dans la partie « Fonctionnement » nous n'avons pas attendu la crise pour activer tous les leviers qui relèvent directement de nos décisions de gestion des dépenses, aussi toutes les économies possibles ont déjà été réalisées au cours des six dernières années ; nous n'avons donc plus aucune marge possible en la matière.

Malheureusement, aujourd'hui l'alourdissement des charges imposées par l'État et notamment les charges de personnel générées par le financement des TAP de la réforme scolaire compromettent lourdement l'équilibre budgétaire.

En septembre 2014 la municipalité a mis en œuvre la réforme en veillant scrupuleusement à contenir « le

moins mal possible » les dépenses afférentes. Certes nous sommes conscients que l'offre pourrait toujours être améliorée, par exemple en recrutant deux animateurs supplémentaires, mais il faut savoir que la moindre amélioration entraînerait inévitablement la municipalité à **faire des choix très douloureux pour les Mazérois :**

- soit une augmentation très importante de la fiscalité (augmentation entre 5 à 10% des taux d'impositions) ;

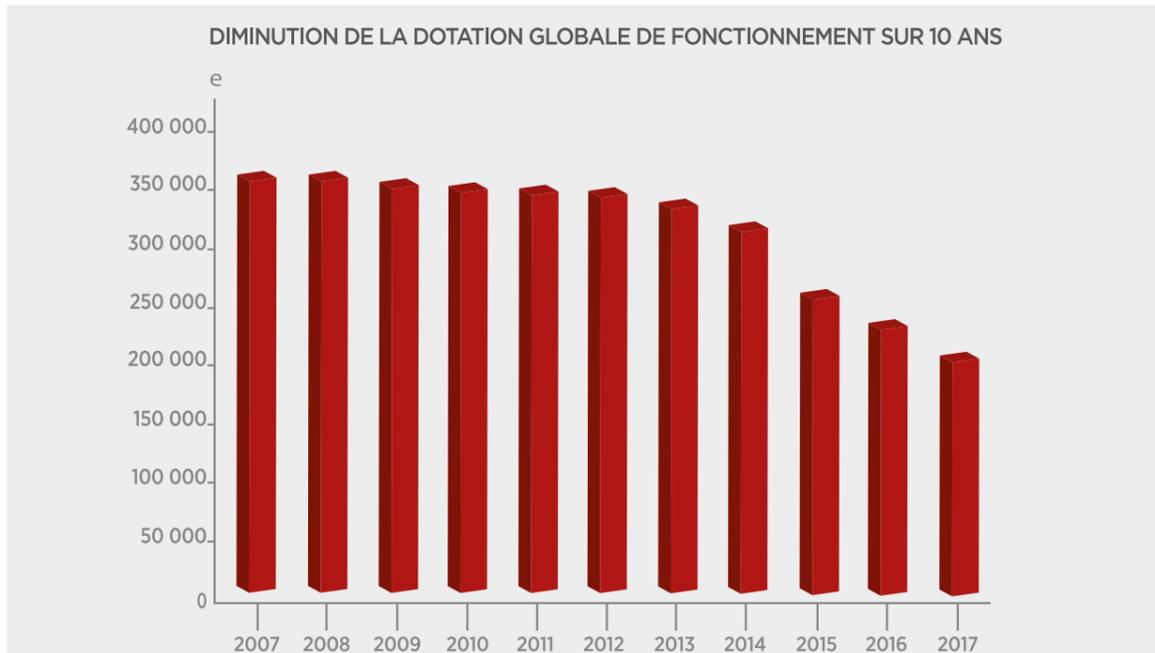
- soit l'obligation de faire payer les parents d'élèves : environ 15 € par mois et par enfant pour les ménages aux revenus les plus faibles, et davantage pour les autres (cela en plus des prestations de cantine et garderie scolaires). Ni l'une ni l'autre de ces deux solutions n'avait été envisagée en 2014 parce que **le Conseil municipal est très attaché à sa ligne de sobriété fiscale** et aussi parce que si la réforme a été imposée aux communes, les Temps d'Activités Périscolaires sont totalement facultatifs pour les enfants.

FAUT-IL AUGMENTER L'IMPÔT POUR FINANCER DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ?

Certes nous en débattons à nouveau à l'occasion du vote du Budget 2015. Mais à l'occasion de ce débat, les élus auront assurément deux points essentiels à l'esprit :

- le premier c'est qu'au cours du mandat précédent la Commune a réalisé des investissements très importants et notamment la réfection complète des écoles maternelle, élémentaire et de la cantine, ou encore la réhabilitation complète pour une reconversion de la salle des sports en salle polyvalente, cela en ayant recours à l'emprunt pour une infime partie, le reste étant financé en majeure partie par l'autofinancement et le recours aux subventions ; or dorénavant la baisse des dotations de l'État entrainera automatiquement une baisse de l'autofinancement de la commune et donc des investissements futurs ;

- le deuxième, très grave, c'est que pour la première fois les réserves financières de la commune vont être dégradées dangereusement par le déséquilibre budgétaire ! Et si nous ne trouvons pas de nouvelles solutions - baisse des dépenses mais lesquelles ? et augmentation des recettes mais lesquelles ? - la dégradation va prendre le toboggan ! Or ces réserves financières ne sont pas autre chose que l'indicateur de la bonne gestion de nos finances communales, notamment devant les Mazérois et Mazéroises, devant les banques, mais surtout devant le Trésorier Payeur Général qui surveille la saine gestion de toutes les communes. ●



RÉHABILITATION DE LA MAIRIE



Comme nous l'annoncions dans le précédent *Mazères Lisons*, malgré la conjoncture difficile, les investissements consacrés à la réhabilitation de la mairie sont maintenus en 2015 pour deux raisons majeures : d'abord l'indispensable mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, mais aussi la certitude de perdre les subventions déjà promises si le projet est reporté.

Après les études réalisées en 2013 et 2014, la planification des travaux est en préparation avec une contrainte majeure : l'activité de la mairie doit être maintenue sur place pendant le chantier afin d'économiser un gros budget en location de bureaux provisoires. Le chantier sera lancé avant l'été 2015 pour une livraison avant l'été 2016.

Le budget global de l'opération s'élève à 500 000 € HT dont 50% seront subventionnés selon des accords déjà obtenus.

Parallèlement, un projet complémentaire est en cours de préparation : en effet, pour maintenir la Mairie historique au cœur du village ancien, il nous a paru important d'améliorer aussi le stationnement et de créer une nouvelle voie de desserte plus sécurisée que l'actuelle départementale 37, grâce à un accès par la rue des Pyrénées.

Cette idée avait été prise en compte dans la révision du PLU et aujourd'hui les discussions se poursuivent avec les propriétaires pour l'acquisition de la parcelle réservée. ●

SORTIE DE LA RUE DU FER À CHEVAL



Dans notre volonté d'améliorer les aménagements de voirie au Quartier le Sulky, nous avons refusé au bailleur social actuel la vente des logements sociaux pour deux raisons :

1. Parce que cette vente aurait fait baisser considérablement le taux des logements sociaux sur la commune

2. Parce que nous voulons aussi en préalable que les espaces « privés » très dégradés de ce quartier fassent l'objet d'une indispensable réhabilitation, pendant que la commune réhabilitera la voirie publique : route, trottoirs, stationnement...

Nous avons eu gain de cause puisque Monsieur le Préfet nous a soutenus dans nos intentions. Cela étant, si nous ne savons pas encore « quand » ce projet pourra se réaliser avec le financement du bailleur social, nous avons souhaité ne pas attendre pour lancer un préalable tout à fait indispensable : le réaménagement de la sortie de la rue du Fer à Cheval pour sécuriser la circulation des voitures à cet endroit où elles se croisent et se contournent, parfois un peu hasardeusement, pour transiter entre la zone commerciale et la D37.

Nous étudions avec les dirigeants de la zone commerciale et un urbaniste un projet d'aménagement que nous espérons réaliser cette année. À suivre... ●

PROJET DE RÉNOVATION DE LA CRÈCHE MUNICIPALE



La Crèche municipale a déjà 30 ans et a besoin d'être rénovée. Dans un premier temps, pour rafraîchir les peintures, les sols, les menuiseries extérieures, la municipalité a projeté de consacrer une enveloppe autour de 50 000 €.

Or nous avons appris que ces travaux pouvaient bénéficier d'un fonds de rénovation de la C.A.F. à hauteur de 80% avec un plafond de 66 600 €.

Cette aide financière inespérée permet à la Mairie d'aller bien au-delà de son projet initial de simple lifting pour envisager aussi la construction d'une petite extension afin de créer un espace de réunion et un local de rangement pour jeux extérieurs.

Le budget du projet pourrait donc s'élever à 122 000 € et pour en bénéficier les travaux doivent être réalisés avant novembre 2017.

Toutefois il faudra surmonter deux difficultés majeures :

1. les travaux ne pourront se faire que si la crèche est fermée, or elle ne ferme qu'au mois d'août...

2. la question est de savoir si le Budget 2015 va permettre de lancer ce projet dès cette année ou si la Commune va devoir le reporter en 2016 pour préserver l'équilibre budgétaire ; réponse début avril. ●



NOUS SOMMES TOUS CHARLIE

(Suite de la page 1)

«... Dans toute la France, les Français et les amis de la France se lèvent par centaines de milliers, et marchent pacifiquement pour montrer aux terroristes du monde qu'en assassinant des êtres humains, des hommes et des femmes, ils ne peuvent pas tuer les valeurs de notre patrie, ils ne peuvent pas tuer nos valeurs républicaines qui sont le socle de notre vivre ensemble, ils ne peuvent pas tuer notre viscérale liberté de penser, ils ne peuvent pas tuer notre liberté d'exprimer nos idées, ils ne peuvent pas tuer notre liberté de croire en un dieu quel qu'il soit, comme notre liberté de ne pas croire.

En commun accord avec Bernard Salles (le Chef d'orchestre), nous avons décidé de dédier cette soirée aux victimes de ces trois journées, en signe de respect pour elles, et en signe de soutien pour leurs proches.



Aussi je vous invite à vous lever, à tenir devant vous ce slogan « JE SUIS CHARLIE » car ce soir nous sommes des centaines de Charlie... et nous allons observer une minute de silence.

... Merci. Je vous souhaite à tous une belle soirée... la culture élève les êtres au rang d'êtres humains... Comme les crayons des dessinateurs, comme les stylos ou les claviers des écrivains, les instruments de musique parlent mieux que les kalachnikovs.

Je vous souhaite à tous une bonne année 2015, une année de tolérance et de fraternité, une année de paix. Nous sommes tous Charlie ! » ●

CONCERT DU NOUVEL AN



L'Orchestre Symphonique du Sud-Ouest, dirigé par Bernard Salles, le 10 janvier, à la salle polyvalente.

Dirigé par Bernard Salles, l'Orchestre Symphonique du Sud-Ouest a connu cette année encore un très grand succès, avec un public très nombreux de 700 personnes qui ont afflué dans notre salle polyvalente.

La réputation de cette grande salle, inaugurée il y a dix-huit mois à peine, a largement dépassé les limites de la commune et de l'agglomération. Sa jauge de 1000 personnes et surtout ses qualités de confort acoustique et thermique attirent un public qui se fidélise et n'hésite plus à se déplacer à Mazères-Lezons pour assister à un concert.

Notre volonté de proposer des événements culturels de qualité est soutenue par l'énergie de l'équipe municipale qui prépare en amont pendant des mois et accompagne les services municipaux jusqu'au bout pour l'organisation logistique et matérielle de ces rendez-vous qui s'adressent délibérément à tous les publics et à des prix très doux.

Prochain rendez-vous en préparation : un superbe Concert symphonique de Jazz le jeudi 25 juin... À noter impérativement dans vos agendas ! ●

LE REPAS ANNUEL DES AÎNÉS

Comme chaque année, le traditionnel déjeuner du Nouvel an offert aux Aînés de la commune a rassemblé de nombreux Mazérois le dimanche 25 janvier. Le restaurant de la Cuisine communautaire a régalé les convives avec un menu aussi raffiné que copieux, et comme d'habitude les membres du CCAS et les élus du Conseil municipal se sont chargés du service.

L'ambiance était assurée par une animation dansante et un petit cadeau surprise a été offert aux invités avec un mini-concert interprété par trois jeunes flûtistes élèves du Conservatoire de Musique et de Danse de Pau-Pyrénées. ●



CÉRÉMONIE DES VOEUX



Le vendredi 23 janvier, la municipalité a invité l'ensemble du personnel communal et tous les Mazérois pour la traditionnelle cérémonie des Vœux. Devant un public nombreux et un parterre de personnalités, Madame le Maire a présenté le bilan de l'année écoulée et esquissé les projets de la nouvelle année 2015.

Surprise : cette cérémonie a été animée gracieusement par le Quartet 64 Dixie qui a accueilli tous les invités en musique, sur des airs de Jazz New Orleans, puis leur a offert un mini-concert pendant le partage du Verre de l'amitié et de la Galette des Rois. ●



Le Quartet 64 Dixie

ZOOM

URBANISATION D'UN TERRAIN PRIVÉ

Un propriétaire privé a vendu à un aménageur privé une parcelle située derrière la Crèche et le Centre social, avec une entrée sur la rue Louis-Barthou.

Dans ce cas d'affaire privée, la mairie n'a pas la maîtrise d'ouvrage et sa seule compétence, avec celle des services de la préfecture consiste à veiller scrupuleusement à ce que le projet respecte le règlement

du Plan Local d'Urbanisme (PLU). En outre, toujours dans ce cas d'affaire privée, la mairie n'est pas autorisée à dévoiler le projet, encore moins à organiser des réunions publiques de présentation ou même de simple concertation riveraine, car dans un projet privé la mairie a une obligation légale de réserve jusqu'à la délivrance du permis de construire.

En revanche, rappelons que la révision du PLU a fait l'objet d'une large consultation des habitants avant d'être adoptée par le Conseil municipal en décembre 2013 : plusieurs réunions publiques, une exposition du projet en mairie pendant 3 semaines, 3 samedis matins pour rencontrer le maire sans rendez-vous, puis l'enquête publique et l'examen par le Contrôle de légalité et l'ensemble des services préfectoraux...

Si le projet est bien mené jusqu'à son terme -ce qui n'est pas assuré- conformément à la densification de l'urbanisation dans les centres-bourgs exigée par les nouvelles lois ALUR et GRENELLE, une trentaine de logements seront construits, avec des maisons « en bande » comme par exemple dans les quartiers Henri IV ou des Jardins de Mazères.

La Mairie a délivré le permis de construire à l'aménageur fin décembre 2014, après avoir longuement négocié pour apporter de nombreuses améliorations (sécurisation des déplacements à l'intérieur du quartier, correction d'éléments architecturaux, installation d'un espace vert au cœur du quartier...)

À la sortie de ce quartier, la sécurité des déplacements a déjà été anticipée par la commune sur la rue Louis-Barthou grâce aux aménagements de qualité inaugurés en 2013 précisément pour desservir tout ce secteur central, avec plateaux ralentisseurs, trottoirs et piste cyclable en site propre.



Lutte contre la vitesse automobile

MONIQUE SÉMAVOINE

De plus en plus d'automobilistes de plus en plus pressés confondent les voies communales avec des voies rapides ou des raccourcis bien pratiques pour gagner du temps. Malheureusement ils se moquent éperdument de la vitesse limitée en zone urbaine et même de la signalétique qui les invite à lever le pied ; mais ils oublient surtout que leurs excès de vitesse font courir à des innocents des risques qui peuvent s'avérer fatals.



La municipalité a dû se résoudre à aménager « un dos d'âne » dans la rue Jules Ferry pour empêcher les conducteurs de rouler trop vite devant les écoles... Et elle a décidé d'installer aussi deux nouveaux « plateaux ralentisseurs » sur la rue Henri IV pour couper la vitesse des plus pressés. L'un au niveau de la rue des Oliviers, l'autre au niveau de l'allée des Marronniers. Avec celui du carrefour de la rue Louis-Barthou on comptera donc trois ralentissements dans cette seule rue. Ces « plateaux ralentisseurs » sont beaucoup plus coûteux que les simples « dos d'ânes » mais ils sont obligatoires sur les voies empruntées par les lignes de bus.



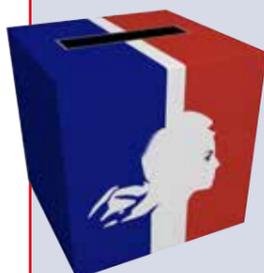
Vigilance Orange

ROGER PÉDEFLOÛS

Le début du mois de février a bloqué le Béarn avec d'importantes chutes de neige et du verglas, et la fin du même mois a été marquée pendant plusieurs jours par l'alerte Orange aux pluies et inondations du Gave de Pau.



Sur tous les fronts, du gave jusqu'aux coteaux, nous avons surveillé avec la plus grande vigilance l'évolution de la montée des eaux sur les petits canaux, les ruisseaux et bien sûr le Gave de Pau. Cette fois encore nous avons échappé au pire et le débordement du gave sur les berges et sur la future voie verte n'était pas trop inquiétant. Mais croisons les doigts pour que la fonte du manteau neigeux particulièrement important cette année ne s'accompagne pas de pluies diluviennes !



Du Conseil général au Conseil départemental...

tout ce qu'il faut savoir :

Les citoyens sont appelés à voter les dimanches 22 et 29 mars.

Les élections cantonales deviennent désormais « départementales ».

Les cantons ont été « redécoupés » par la réforme.

Mazères-Lezons appartient au « Canton de Pau 3 » (au lieu de Pau-Ouest).

Notre Canton de Pau 3 est composé d'une partie de Pau (principalement centre-ville, quartiers Saragosse et Trespoey), de Bizanos et Mazères-Lezons.

Les Conseillers départementaux (au lieu de Conseillers généraux) **siègent désormais à 2 par canton, un homme et une femme.** Les candidats se présentent donc en binôme mixte, et **ils sont accompagnés d'un autre binôme mixte de « remplaçants ».**

Les « remplaçants » du binôme élu ne siègent pas au Conseil départemental (au lieu de Conseil général), mais pendant toute la durée du mandat **ils peuvent être appelés par leur titulaire respectif à le remplacer si celui-ci ou celle-ci ne peut plus siéger** (définitivement et pour des raisons prévues par le Code électoral).



ATTENTION ! ABRIS DE JARDINS ET TRAVAUX SUR LA MAISON

Avant d'acheter un abri de jardin, de vous lancer dans les travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre maison (couleur des volets, de la façade...), ou encore de bâtir un mur de clôture, pensez à vérifier si **vous devez déposer une « Demande de Travaux » en Mairie !** Une formalité simple mais obligatoire selon les cas, et que les vendeurs omettent étrangement de vous rappeler, mais qui évitera l'achat de trop, le démontage, la démolition, ou une nouvelle couche de peinture dans la gamme chromatique autorisée.

RENSEIGNEMENTS : 05 59 06 56 61.



CHEZ NOUS

PER NOSTE

AGENDA

- **Vendredi 13 mars 19h** : Soirée irlandaise organisée par le Centre social, salle Marcelle Courtois.
- **Samedi 14 mars à partir de 14h** : Concours de belote suivi d'une soirée Salsa organisés par l'APE, salle Marcelle Courtois.
- **Vendredi 10 avril 20h30** : Concert russe avec Expromt Quintet, musiciens du Théâtre Mariinsky de Saint Petersburg, en l'église de Mazères-Lezons, libre participation.
- **Samedi 11 avril 20h30** : Soirée Théâtre « Cravate club » avec le Théâtre du Gaucher, salle Marcelle Courtois. Tarif 6€.
- **Samedi 18 avril 14h30** : Conférence sur la Maladie de Lyme, salle Marcelle Courtois.
- **du Vendredi 24 au dimanche 26 avril** : Demi-finales des Championnats de France de patinage artistique sur roulettes, salle polyvalente.
- **Vendredi 8 mai 11h30** : Cérémonie du souvenir du 8 mai 1945 au monument aux Morts, suivie d'un vin d'honneur à la mairie.
- **du Vendredi 22 au dimanche 24 mai** : Basket, demi-finales « Jeunes », salle polyvalente.
- **du Vendredi 29 au dimanche 31 mai** : Fête du basket, salle Marcelle Courtois.
- **Samedi 6 et dimanche 7 juin** : Tournoi inter-quartiers de football de l'ASMUR, stade municipal.
- **du Vendredi 12 au dimanche 14 juin** : Gala de patinage artistique sur roulettes, organisé par l'USM, salle polyvalente.
- **Samedi 13 juin** : Fête du Centre Social.
- **Jeudi 25 juin** : Concert symphonique de Jazz.
- **Samedi 27 juin** : Fête de l'école publique.

CARNET

NAISSANCES Dounia LAHROUD - Louise DUTILH ERRECARTÉ

DÉCÈS Marie-Louise SERRETTE (veuve BUFFARD)

Jeanne GRETHA (veuve DEYROZE)

Micheline CALVET (épouse CHAUVEAU)

Germaine GIROD (épouse TURLAY)

Charlotte DUFAURAT (veuve LATAPY)

MEMENTO

Samu :15

Pompiers : 18

Police secours : 17

Médecin :

Dr Jobert : 05 59 06 52 02

Pharmacie Beth-Ceü :

05 59 06 54 05

Maison de retraite

Saint-Léon :

Vallée Heureuse

05 59 06 13 22

EDF (sécurité dépannage) :

0 810 333 364

GDF (sécurité dépannage) :

0 810 433 065

Bureau de Poste :

05 59 06 68 60

Presbytère :

05 59 06 64 77

Centre social :

05 59 06 68 70

Crèche municipale :

05 59 06 11 13

École maternelle :

05 59 06 60 55

École primaire :

05 59 06 51 23

Bibliothèque

municipale :

05 59 06 80 54

Mairie :

30 av. du Général de Gaulle

64110 Mazères-Lezons

05 59 06 56 61

mairie@mazeres-lezons.fr

www.mazeres-lezons.fr

Téléphone

d'urgence Mairie :

05 59 06 33 88

ou 05 59 06 56 61

Permanence Mairie :

Premier samedi du mois :

de 10h à 12h

Mairie de Mazères-Lezons - 30 av. du Général de Gaulle - 64110 Mazères-Lezons

Directrice de la Publication : Monique Sémavoine

Directrice de la rédaction : Nicole Le Dieu de Ville

Crédits photos : Mairie de Mazères-Lezons - J.P. Laplace

Mise en page : Lydie Latapie

Impression : Imprimerie Perspective - 64160 Morlaàs

Dépôt légal à parution



Imprimé sur papier PEFC pour une gestion durable des forêts